

PRODUCTION ET BESOIN TERRITORIAL DANS LE SYSTEME D'ORGANISATION DE L'ESPACE FRANÇAIS

PAR

Patrick HOCREITERE

Docteur en Administration Publique.

I. — L'APPROCHE

L'analyse juridico-administrative classique ou bourgeoise a enfermé le concept de territoire dans l'immanence de l'Etat et de ses formes d'organisation interne et externe. Au-delà des diverses nuances qui mériteront d'être précisées, retenons que le *territoire*, dans le cadre de cette analyse, est conçu comme un *élément constitutif de la personne Etat*, « il ne fait pas partie de l'avoir de l'Etat, mais de son être » (Carré de Malberg). L'Etat comporte dans sa définition, la définition de l'espace et de sa maîtrise. Le territoire est aussi une condition indispensable pour que son autorité politique s'exerce effectivement (1). Dans ce cadre, son autorité se manifeste au travers d'une organisation territoriale déterminée dont les fondements sont multiples et complexes. Nous n'insisterons pas, ici, sur les cloisonnements excessifs aussi bien horizontaux que verticaux mis en place par l'appareil d'Etat français, il suffit de se reporter aux écrits de Tocqueville ou d'Engels pour avoir confirmation, comme dit ce dernier, que « l'appareil d'Etat subdivise non le peuple, mais le territoire ».

(1) Cf. notamment au sujet de cette thèse, Georges Burdeau *Droit Constitutionnel et Institutions Politiques*, pp. 16 à 18, L.G.D.J., 1974.

Mais ce dernier ne subit pas uniquement les lois étatiques de la subdivision ou du découpage, on constate également sa *dissolution totale dans les concepts juridiques présentant une certaine structuration interne* propre, tels que les couples centralisation/décentralisation, concentration/déconcentration, fédération/confédération ou l'appareillage institutionnel : collectivité locale, établissement public, etc. En autonomisant les rapports juridico-politiques vis-à-vis des rapports sociaux globaux et en idéalisant ces rapports dans les déterminations de la démocratie politique et économique bourgeoise, l'analyse ou la science juridico-administrative classique a masqué les significations essentielles et réelles de ce concept de territoire et les logiques dynamiques et profondes auxquelles il répond.

La notion géographique de territoire est certes tout d'abord une notion juridico-politique, ainsi que l'a qualifiée Michel Foucault (2), mais le problème du rôle du droit dans un mode de production déterminé renvoie aux rapports dominants de ce mode, que sont actuellement la circulation et la production. « Marx le dit sans cesse : la circulation est apparence du rapport, elle est apparence du procès total. Je ne dis pas, bien sûr, que le droit crée la marche du procès, mais que le procès produit le droit de son procès » (3). Circulation, production et territoire en tant que concept juridico-politique sont étroitement liés.

Il est évident que la nature même du concept se modifie à cet instant. « Les analyses de G. Canguilhem... montrent que l'histoire d'un concept n'est pas en tout et pour tout celle de son affinement progressif, de sa rationalité continument croissante, de son gradient d'abstraction, mais celle de ses divers champs de constitution et de validité, celle de ses règles successives d'usage, des milieux théoriques multiples où s'est poursuivie et achevée son élaboration » (4). Or, à la conception même du « *territoire naturel* » à peine maîtrisé et humanisé, développée simultanément par la doctrine juridique classique, « l'École géographique française » et l'économie libérale, il semble qu'il faille substituer la conception du « *territoire produit* » intégré dans l'ensemble d'un processus permanent de dé- et re-territorialisation mis en lumière par les analyses de Deleuze et Guattari (5).

● *Du droit naturel au territoire naturel*, il semble qu'il n'y ait qu'un pas à franchir. Les tentatives d'explication de certaines *philosophies du droit* visant à l'existence de structures ontologiques immanentes et aprioriques des concepts juridiques nous incitent à examiner un tel rapprochement. Les justifications fondées sur les

(2) Cf. la revue *Hérodote* « Stratégies, géographies, idéologies », n° 1, 1^{er} trimestre 1976, Maspero, 1976, p. 76.

(3) Bernard Edelman, *Le droit saisi par la photographie (Éléments pour une théorie marxiste du droit)*, Maspero, 1973, p. 101.

(4) Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Gallimard, 1976, p. 11.

(5) Cf. *Capitalisme et schizophrénie, l'Anti-Œdipe*, Les Editions de Minuit, 1973.

droits naturels des individus ou de l'Etat, réalisation de l'Idée de Dieu régnant sur terre, sont nombreuses : l'organisation clithénienne de la cité grecque confondue à l'espace politique homogène faite de citoyens libres et égaux, l'adéquation du groupement humain familial au système territorial local uniforme imposé par la Révolution française (cf. l'idéologie juridique de cette cité « morale » bourgeoise pour emprunter à nouveau une expression de M. Foucault : la théorie de l'intérêt local, de l'uniformité territoriale, etc.), les théories naturalistes du royaume formé des seigneuriales situées dans la mouvance du roi et liées à ce dernier par la chaîne des hommages vassaliques, la légitimité du recours à la force (*debellatio*) et des conquêtes qui en résultent, comme moyen d'acquisition et d'extension territoriale...

Cette même marque semble également apparaître en parallèle dans d'autres champs constitutifs du concept de territoire : la géographie française notamment, à la recherche d'une mutation épistémologique, mais qui reste fortement dominée par Vidal de la Blache influencé par l'héritage durable des phénomènes naturels ou des évolutions historiques anciennes, *l'économie libérale* dont l'espace est tout simplement une dimension supplémentaire de choix pour les entreprises et les individus... Enfin, tout un *ensemble de représentations* (idéologie, mythe, mystification, signes, symboles...) paraissent participer également à cette « naturalisation » du territoire : la coupure fondamentale homme/nature, la confusion Etat/Nation/Patrie...

● En fait, à cette conception du territoire inné, nous proposons de substituer celle de « territoire produit », *résultat matériel des forces productives et des rapports de production*. Ce territoire est contrôlé par un certain type de pouvoir démultiplié et dominé par l'appareil d'Etat, pouvoir qui ne peut être analysé isolément, mais en relation avec sa totalité, un champ historique matériel et pratique caractérisé par une formation sociale déterminée.

A. — L'ETAT, POINT DE PASSAGE

Au travers de nos premières recherches et réflexions, nous avons esquissé jusqu'à présent les champs et rapports à travers lesquels le concept de territoire devait être, selon nous, abordé. Sans ignorer l'aspect généalogique de notre approche, nous voudrions maintenant déterminer d'une part la base de départ de cette dernière, d'autre part le contenu même qui pourrait être apporté au concept de territoire.

La base de départ de notre approche se situe tout à la fois dans un cadre historique ou dynamique et spatial. Même si notre étude privilégie le système actuel d'organisation de l'espace français elle ne pourra être complète sans référence et analyse des processus

d'accumulation et de fixation de logiques antérieures et des phénomènes de mondialisation et d'internationalisation mondiale ou régionale.

« La théorie générale de la société est une théorie généralisée de flux... L'histoire universelle est celle des contingences et non de la nécessité, des coupures et des flux et non de la continuité » (6). C'est en tenant compte de la conjonction-coordination de ces flux s'organisant à la surface de la machine sociale moderne qu'il sera nécessaire d'orienter notre analyse. L'instauration de la machine capitaliste, constituant le deuxième grand mouvement de déterritorialisation mis en lumière par Deleuze et Guattari (le premier mouvement ayant été celui de la machine territoriale sous-jacente à la machine impériale transcendante), reterritorialise là où elle a perdu les territorialités; déterritorialisation et reterritorialisation étant à la limite impossibles à distinguer.

Les systèmes territoriaux sont révolutionnés par la mise en valeur du capital déterminant de nouvelles distributions mais « le support territorial du capitalisme reste en grande partie l'État national, bien que sa "vocation", sa mission historique soit de planétiser les processus de production » (7).

L'internationalisation du capital, la division sociale et technique, internationale du travail (principaux flux dont on parlait précédemment) sont les facteurs et caractères majeurs des constitutions et relations territoriales. « Le champ des relations des appareils de pouvoir est un champ planétaire, et on ne comprend rien, à quoi que ce soit, fût-ce la mise en valeur du territoire agricole le plus obscur, hors de cette dimension.

L'importance manifeste des villes : c'est par elles que le mondial se greffe sur le local; elles apparaissent comme des "outils de relation à longue distance", parce que le capital international diffuse à partir d'elles et s'accumule en elles » (8).

L'évolution du phénomène multinational donne lieu à des combinaisons territoriales complexes déterminées par des rapports de domination et d'échanges inégaux au niveau mondial, national, régional et local et entre ces divers niveaux : ex-pays dominants — pays dominés (ou centre et périphérie dans la terminologie proposée par Samir Amin dans son ouvrage « Le développement inégal ». Edit. de Minuit - 1972),

(6) Cf. Deleuze et Guattari, *idem*, pp. 312 et 163.

(7) Cf. C.E.R.F.I., *Généalogie du Capital*. 1. *Les équipements du pouvoir*, Recherches, n° 13, 1973, p. 95; cf. également la conclusion de Pierre Grémion à son ouvrage, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Seuil, 1976. « La possibilité de construire un système politico-administratif républicain reposait sur le postulat d'un territoire clos. Cette définition est même la définition la plus élémentaire de l'État dont on voit bien que sans être totalement entamée, elle ne suffit plus ».

(8) Cf. C.E.R.F.I., *Généalogie du Capital* 2. *L'idéal historique*, Recherches, n° 14, 1974, p. 71.

pays dominants et pays dominés entre eux, régions centrales — régions périphériques au sein des pays dominants ou dominés, pays dominants ou dominés — régions centrales ou périphériques, local central — local périphérique, etc. Ce phénomène multinational producteur de nouvelles territorialisations et d'interrelations territoriales s'appuie essentiellement sur l'Etat dont il reste largement dépendant, ou du moins à partir duquel il opère ses reterritorialisations. Principal régulateur au service de la puissance économique, l'Etat ne constitue-t-il pas en quelque sorte le point de passage, ou le goulot d'étranglement des territorialisations inter- et infra-nationales ?

Intervenant dans l'orientation des investissements, l'Etat justifie ou du moins favorise et conforte par ses instruments économiques (fiscaux, monétaires...), législatifs et militaires, le partage mondial opéré par les firmes multinationales dans l'exploitation des ressources naturelles et de main-d'œuvre. « Le capitalisme se servant de l'*Urstaat* pour opérer ses reterritorialisations » (9), ceci explique l'inapparition d'un véritable pouvoir mondial. « Pour qu'un tel pouvoir mondial voit le jour, il faudrait d'ores et déjà que les firmes multinationales soient suffisamment puissantes et homogènes pour imposer leurs projets aux différents États. Or, les firmes multinationales restent encore trop liées et dépendantes de leur pays d'origine pour acquérir cette autonomie » (10). Intervenant de même dans ses propres limites, l'Etat aménage son propre territoire au service du capital et des conditions de sa reproduction. Il sera nécessaire d'examiner attentivement dans ce cadre la part réelle et la ou les logiques de son intervention (notamment les rapports nouveaux qui peuvent se dégager entre souveraineté et légitimité d'une part, aménagement territorial d'autre part...), sachant bien qu'il n'est pas le seul appareil enregistreur, structurant et coercitif de la formation sociale.

Après avoir sommairement déterminé l'Etat (dans l'état actuel de notre recherche) comme origine possible de notre approche, reste à définir les grandes lignes du concept de territoire.

B. — LE CONCEPT DE TERRITOIRE

Une première remarque s'impose tout d'abord à notre sens : *l'impossibilité d'isoler ce concept, l'absence de territoire relativement indépendant ou autonome*. Un territoire ne vaut que par rapport aux autres territoires produits; il n'est qu'objet partiel ou fragment d'un tout, « lui-même produit comme une partie à côté des parties qu'il n'unifie ni ne totalise... » (11). C'est bien pour cette raison

(9) Cf. Deleuze et Guattari, *op. cité.*, p. 311.

(10) Cf. « Firmes multinationales et division internationale du travail », Travaux et recherches de prospectives, *Documentation française*, 1975, p. 88.

(11) Cf. Deleuze et Guattari, *op. cité.*, p. 51.

en fait que nous pensons qu'il est nécessaire de raisonner en termes de (territoire) « localisé » ou « centralisé » et non en termes de local ou central. Le pouvoir d'inscription n'est pas interne mais externe aux limites territoriales. Les analyses s'appuyant actuellement sur le local et le central ne risquent-elles pas finalement de déboucher sur une impasse compte tenu justement de cette inexistence du local et du central ? Il n'existe que du localisé ou du centralisé.

Cette distinction apparemment anodine entre local/localisé, central/centralisé, nous paraît fondamentale pour la suite de notre analyse. En effet, elle signifie immédiatement que le territoire est institué et non instituant. Nous réfutons ainsi (pour le moment) une théorie possible du « territoire-institution » constituant une réalité sociale et économique autonome, antérieure et relativement indépendante. Il ne doit pas y avoir, selon nous, de confusion entre *territoire* et *institution* menant à une personnalisation du territoire ainsi qu'en concluent certaines doctrines juridiques du « territoire-sujet » (12). Ce n'est pas le territoire qui est institution, mais l'État, ses appareils scolaire, sanitaire, répressif..., l'Église, le Capital dans ses diverses formes d'organisation, la propriété foncière, etc., qui cherche à s'approprier, à marquer et démarquer le territoire. Le territoire n'institutionnalise pas, il ne crée pas non plus de la valeur, « les valeurs d'usage qui ont pour support non un objet individuel, mais l'agglomération en tant que telle, restent virtuelles tant qu'un capital additionnel n'aura pas déterminé celle qui sera prise en compte » (13). L'effet utile d'agglomération ne peut résulter que de la conjonction d'un processus de reproduction du capital et d'une configuration spatiale déterminée; cette dernière n'est pas à elle seule productrice de valeurs d'usage.

La théorie du « *territoire limite* » à laquelle André Hauriou donne sa préférence et qui consiste à considérer le territoire comme la circonscription à l'intérieur de laquelle s'exerce la puissance de l'État, la limite matérielle à l'action des gouvernants, doit être également remise en cause. En effet, « dans l'espace de la production le territoire perd sa rigidité et sa fixité, ses bornes fondent, il se dissout en un espace plastique que modèlent à leur gré les forces productives, éloignant une périphérie, rapprochant un centre, connectant des réseaux de circulation. Les forces productives ignorent les frontières, elles rendent l'espace mobile, illimité... » (14). Pour le professeur Eisenmann également, la confusion résulte de la transformation du rôle donné au concept de territoire : « De simple moyen de détermination des personnes, des actes ou des biens relevant de la compétence de tel ou tel organe, de simple indice, le territoire est devenu

(12) Cf. André Hauriou, *Droit Constitutionnel et Institutions Politiques*, Ed. Montchrestien, 1967, p. 98.

(13) Cf. Christian Topalov, *Capital et propriété foncière, Introduction à l'étude des politiques foncières urbaines*, Ed. Centre de Sociologie Urbaine, 1973, p. 243.

(14) Cf. C.E.R.F.I., *Les Equipements du Pouvoir*, op. cité, p. 21.

dans la théorie juridique classique, objet de compétence » (15). Nous aurons l'occasion de revenir dans notre recherche à cette notion de compétence territoriale des organes, à laquelle Kelsen substitue celle « de domaine de validité territoriale des normes », et à la conception développée par C. Eisenmann (16).

Au-delà des tentatives visant, soit à déplacer le territoire vers l'institution ou le sujet, soit à le subordonner à la limite passive, reste à dégager les grandes lignes de l'approche que nous pensons adopter. Cette approche se résume, ainsi que nous l'avons déjà précisé, à la perception du « territoire-produit » — résultat et/ou effet d'un processus de codification, d'enregistrement, de détachement des flux qui traversent le corps social. De la même manière que territorialisation et déterritorialisation sont à la limite impossibles à distinguer, là encore flux et rupture ou coupure territorialisée (tout aussi bien spatialement que temporellement [17] ainsi que nous aurons l'occasion de le développer) sont à la limite de l'indissociable. « Loin que la coupure s'oppose à la continuité, elle la conditionne, elle implique ou définit ce qu'elle coupe comme continuité idéale » (18). N'assiste-t-on pas actuellement tout autant à la dissolution et à un renforcement des frontières ? Dissolutions finalement pour de nouveaux renforcements, de nouvelles clôtures et lieux d'enfermement. Système de régulation/normalisation (la crèche, l'école, l'usine, l'hospice...), objet de compromis (cf. le développement des « systèmes urbains » : comme le montre F. Fourquet (17), « la cité médiévale, avant d'être un marché et un objet de rêve pour les Européens modernes, est un lieu de pouvoir, de compromis entre seigneurs et bourgeois, ou de domination exclusive des uns ou des autres », le quadrillage territorial est remodelé par la contrainte et la violence. Le territoire est l'une des expressions de cette contrainte, de cette violence, du pouvoir en définitif.

(15) Cf. Yves Mény, *Centralisation et décentralisation dans le débat politique français* (1945-1969), L.G.D.J., 1974, p. 27.

(16) Cf. Charles Eisenmann, *Centralisation et décentralisation, Esquisse d'une théorie générale*, L.G.D.J., 1949.

(17) On se rapportera notamment à l'exposé de François Fourquet « Vie sociale et grands ensembles » — colloque organisé par le C.R.E.D.A.P. — sur l'objet local : « Le grand ensemble avant d'être un espace, est d'abord un temps... », p. 13, mai 1975... cf. aussi la circulaire interministérielle du 8 février 1973 sur les espaces verts à titre d'exemple, etc., le rapport Labrusse sur l'aménagement du temps.

(18) Cf. Deleuze et Guattari, *op. cit.*

II — PRODUCTION ET PRINCIPAUX AXES DU BESOIN TERRITORIAL

« Selon la conception matérialiste, le facteur dominant, en dernier ressort, dans l'histoire, c'est la production et la reproduction de la vie immédiate. Mais à son tour, cette production a une double nature. D'une part, la production de moyens d'existence..., d'autre part la production des hommes mêmes » (19).

Avant d'analyser les principaux axes ou fondements (production, représentation/domination, intégration/répression) à partir desquels se déroulent et s'entrecroisent les processus de territorialisation, deux concepts nous semblent devoir être en quelques mots définis, afin de mieux cerner notre démarche.

• Le premier de ces concepts est celui de *production* mis en valeur ci-dessus par la citation d'Engels et auquel doit être immédiatement associé celui de *reproduction*. Le marxisme dogmatique a limité son propre champ d'analyse en enfermant ces deux notions dans la sphère de l'économique ou de la productivité matérielle et en refoulant les dimensions plus larges des analyses d'Engels et de Marx principalement redécouvertes avec Reich. « Le procès de production capitaliste, en tant que procès de production ne produit pas seulement des marchandises, ni de la plus-value, il produit et reproduit sans cesse, d'une part le capitaliste, d'autre part le salarié et, par là, le rapport capitaliste lui-même » (20).

L'axiomatique du capital ne peut se passer de « produire pour produire »; ce qui est reproduit dans le système actuel, c'est le capital, mais comme forme du rapport social et non dans l'acception vulgaire comme argent, profit et système économique (21). Le jeu des forces productrices et les rapports de production aboutissent en définitive à l'espace du renfermement, de la concentration, de l'exclusion ou excommunication sociale, à « *l'implosion-explosion* » du territoire national, pour reprendre les termes employés par Henri Lefebvre dans son explication de la mondialisation de l'État; l'État français n'atteint sa plénitude actuelle que menacé des deux côtés, du dedans par les régions et d'en haut par les firmes dites supra-nationales... Vers ses bords, ce territoire ne représente plus qu'une fiction administrative (22).

(19) Cf. Engels, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*.

(20) Cf. Karl Marx, *Le Capital*, P.U.F., 1965, p. 158.

(21) Cf. notamment à ce sujet le dernier ouvrage de Jean Baudrillard, *L'échange symbolique et la mort*, Edit. Gallimard, 1976; « La reproduction est une forme qui dépasse de loin l'exploitation économique », p. 49.

(22) Cf. H. Lefebvre, *De l'État* 1. *L'État dans le monde moderne*, Coll. 10-18, 1976, p. 14.

● Le second concept à examiner est celui de *besoin*. Nous ne reviendrons pas dans ces quelques lignes sur la théorie marxiste ou existentielle du besoin, ni même sur la différenciation introduite par Lacan entre besoin, demande et désir. Supposant ces éléments maintenant connus, nous posons comme hypothèse que la production dominée par le Capital nécessite pour sa reproduction, de la même manière que le corps, un certain nombre de besoins. De même que l'on parle de besoins physiologiques pour le corps, nous pensons qu'il existe un besoin territorial pour la Production à côté des besoins de capital, force de travail, appareil d'anti-production ou Etat... La cause ou l'origine du besoin mérite d'être correctement située; contrairement à ce qu'a voulu prétendre la sociologie bourgeoise, *le besoin ne dérive pas du sujet, mais du capital et de son processus global de reproduction*. « Ce qui est à la racine du besoin, ce n'est pas la déficience de l'organisme pratique, c'est l'appareil répressif dans toute sa masse : la famille, la morale, la religion, la justice... Mettre les gens au travail, loin d'être le résultat spontané des besoins organiques, a exigé historiquement un immense travail de répression, de fixation des vagabonds, d'enfermement des chômeurs depuis le XIX^e siècle... » (23).

Ce besoin territorial indispensable à la reproduction du système actuel, à la formation sociale dominée par le mode de production capitaliste, en une articulation complexe des rapports sociaux aux niveaux des instances économiques, politico-juridiques, idéologiques... s'oriente suivant trois axes majeurs :

- la mise en valeur et reproduction du capital,
- l'instauration d'un système territorialisé de représentation permettant le maintien des fractions sociales dominantes,
- l'intégration par la contrainte et la fragmentation ou atomisation des groupes sociaux.

A. — LA MISE EN VALEUR ET REPRODUCTION DU CAPITAL

Le mode de production capitaliste confronté aux autres modes de production dans une formation sociale donnée, implique dans son processus de reproduction la destruction ou l'adaptation du ou des systèmes d'organisations territoriales antérieures et la superposition ou l'imbrication à ce ou ces systèmes de *nouvelles territorialités*. Dans son propre développement historique, le mode de production

(23) Cf. C.E.R.F.I., *L'idéal historique*, op. cité, p. 93, cf. aussi Jean-Pierre Terrail in n° spécial de *La Pensée*, n° 180, avril 1975. « Production des besoins et besoins de la production », pp. 6 et suivantes.

capitaliste a induit à chacun des stades (concurrentiel, monopoliste) (24), de son évolution des spatialités propres, résultats matériels des forces productives et des rapports de production.

Nous ne reviendrons pas sur les conditions et formes historiques fort différenciées du déploiement de ces stades capitalistes. Les rapports de production, le procès du travail, la figure des unités de production, l'intervention de l'État, se sont largement et surtout rapidement modifiés. « On voit avec quelle rapidité, déclarait Lénine, s'étend le réseau serré des canaux qui enveloppent tout le pays et centralisent tous les capitaux et revenus, transformant des milliers et milliers d'entreprises éparses en un seul organisme national, puis mondial » (25).

Plusieurs éléments caractérisent cette évolution :

— *La déterritorialisation du travailleur*, lui-même devenu libre et nu, et n'ayant à vendre que sa force de travail ainsi que la déterritorialisation de la richesse et du capital par abstraction monétaire; « le capitalisme, — précise à ce sujet Marc Guillaume, reprenant les analyses de Deleuze et Guattari, — s'analyse au fond comme le remplacement d'une symbolique de territoire et d'enracinement par une axiomatique des flux marchands (sans territoire) et un code d'inscription (sur un territoire le plus souvent abstrait) par le pouvoir d'État » (26). Les déplacements rapides des productions à travers le monde remettent en cause le cadre territorial du pouvoir.

— *Deuxième élément caractéristique, l'hégémonie du capital aux centres et ses tentatives de domination puis intégration des régions périphériques* constituant à la fois des réserves de main-d'œuvre, d'énergie... et ses débouchés potentiels; l'articulation entre Centres et Périphéries étant basée sur le déséquilibre et l'échange inégal. « Entre zones différentes, des tensions se réalisent, les conflits éclatent, des déséquilibres s'instaurent. Ces déséquilibres (économiques, culturels, militaires) permettent le passage d'un flux d'énergie des régions dominées vers les régions dominantes » (27).

— *Troisième élément enfin, l'absence de « loi de la valeur dans l'espace »* et les palliatifs mis en place par l'État pour résoudre cette carence et imposer la logique capitaliste dans le cadre inadéquat de l'espace juridique (dominé sur le plan institutionnel par une organisation territoriale datant de la fin du XIX^e siècle et sur le plan foncier par la propriété privée). Pour reprendre les arguments développés par

(24) Cf. Nicos Poulantzas, *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, Ed. du Seuil, 1974.

(25) Cf. Lénine, *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*, Ed. de Pékin, 1970.

(26) Cf. Marc Guillaume, *Le capital et son double*, P.U.F., 1975, p. 17.

(27) Cf. Yves Stourdzé, *Organisation — anti-organisation*, Ed. Repères Mame, 1973, p. 24.

Lipietz (28), on peut dire que *l'Etat intervient ici à la fois comme destructeur de l'espace social antérieur et comme producteur d'espace territorial.*

Il est bien évident que c'est cette dernière caractéristique du processus de reterritorialisation de l'Etat et de ses instances localisées face aux déterritorialisations du capital qui nous intéressera plus particulièrement. Elle concerne tout aussi bien le caractère économique et juridico-politique de l'aménagement du territoire, de l'action régionale et de la planification spatiale.

L'extension ou le rétrécissement de ces structures ainsi que leur spécialisation progressive (notamment par le biais de l'établissement public, formule juridique encouragée par Maurice Hauriou dès 1896 pour éviter les risques de communalisation) n'est pas indépendante de la logique même à laquelle est subordonnée la planification économique-territoriale. L'intervention de l'Etat pour « pallier la carence d'une loi de la valeur dans l'espace » tend à être relayée par ces structures ayant de nouvelles dimensions territoriales (agglomération, région urbaine, pays...), sans que toutefois disparaisse la participation de l'Etat lui-même à la formulation des objectifs locaux et à l'articulation de ces derniers à la politique nationale. La politique contractuelle qui connaît actuellement un développement important avec les communautés urbaines, les villes moyennes, les pays, les Programmes d'Action Foncière (29), les contrats verts, les chartes culturelles, constitue à la fois un instrument d'incitation à la réalisation d'équipements collectifs et un instrument d'incitation au regroupement des communes en unités territoriales capables de réaliser des équipements collectifs (30). Nous aurons l'occasion, ci-après, de revenir sur ces pratiques dites contractuelles et d'observer leur nature profondément politique et discriminatoire. Ainsi que le précise L.J. Chapuisat (31), une carte géo-politique des collectivités qui ont bénéficié de ces mannes contractuelles pourrait inciter un esprit non exagérément critique à y déceler quelque discrimination entre les communes bien pensantes et les autres.

(28) Cf. Alain Lipietz, « Approche théorique des transformations de l'espace français », *Revue Espace et Société*, n° 16, 1976.

(29) Cf. à ce sujet le circulaire n° 75.156 du 5 octobre 1975 du ministère de l'Équipement qui précise qu'il est essentiel que la responsabilité de la politique foncière soit prise en charge au niveau adéquat.

(30) Cf. Arlette Heymann, « La fonction des techniques juridiques : le cas de l'aménagement du territoire », *Bulletin de l'I.I.A.P.*, oct.-déc. 1973, n° 28, p. 83.

(31) Cf. Louis-Jérôme Chapuisat, « Les affaires communales », *A.J.D.A.*, octobre 1976, p. 477.

B. — UN SYSTEME TERRITORIALISE DE REPRESENTATION DESTINE AU MAINTIEN DES FORCES ET FRACTIONS DE LA CLASSE SOCIALE DOMINANTE

« L'entrelacement des facteurs stratégiques et territoriaux paraît déterminer pour une large part les manifestations complexes du pouvoir ou de la dépendance » (32). Par ses pesanteurs sociologiques et ses capacités de récupération, le système territorial est bien l'ossature du système politique comme l'explique J.C. Thoenig dans un de ses derniers articles consacré aux relations entre Centre et Périphérie (33). *Quadrillé, découpé, le territoire constitue un élément important de régulation des contradictions sociales*, de conservation et mise en valeur des forces ou pouvoirs de la classe dominante, condition politique indispensable à la reproduction du capital.

Au nom de l'histoire, des éléments naturels, physiques ou divins, de l'ordre ou de l'unité nationale, l'appareil d'Etat au service de la classe dominante a entrepris une œuvre de rationalisation du territoire. « Le pouvoir centralisé de l'Etat avec ses organes partout présents : armée permanente, police, bureaucratie, clergé et magistrature, organes façonnés selon un plan de division systématique et hiérarchique du travail, date de l'époque de la Monarchie absolue, où il servait à la société bourgeoise naissante d'arme puissante dans ses luttes contre le féodalisme » (34). Au nom de la Raison, la Révolution française et le Premier Empire ont inscrit leur empreinte sur le territoire et modifié en quelque sorte sa substance même. Le territoire, espace du pouvoir, devient objet rationalisé.

« La Révolution française a fonctionné comme un ensemble complexe, articulé, descriptible de transformations qui ont laissé intact un certain nombre de positivités, qui ont fixé, pour un certain nombre d'autres des règles qui sont encore les nôtres, qui ont établi également des positivités qui viennent de se défaire ou se défont encore sous nos yeux » (35). De cette systématisation ou territorialisation normalisée de l'espace, il faut retenir évidemment les principes d'unification et d'uniformité posés dès le début du XVIII^e siècle et dont les adaptations fragmentaires sont aujourd'hui nombreuses. N'est-ce pas d'Alembert et Diderot, en 1757, dans l'article « généralités » de leur Encyclopédie qui demandaient une révision du partage du territoire en « généralités », afin de corriger les inégalités qui

(32) Cf. Yves Prats « Vers l'éradication du pouvoir local », colloque C.R.E.D.A.P. sur l'objet local, mai 1975.

(33) Cf. Jean-Claude Thoenig, « La relation entre le centre et la périphérie », *Bulletin de l'I.I.A.P.*, oct.-déc. 1975, n° 36, p. 77.

(34) Cf. Karl Marx, *La guerre civile en France*, p. 65, Edit. de Pékin 1972.

(35) Cf. Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, op. cité, p. 231.

existaient entre elles et de leur donner dans toute la mesure du possible des frontières naturelles ?

Mais, là encore, au-delà de l'esprit égalitaire de la Révolution qui ne constitue que la manifestation la plus visible, les fondements mêmes de cette territorialisation balayant les privilèges locaux, les monopoles municipaux et corporatifs et Constitutions provinciales résultant du féodalisme sont plus complexes et diversifiés. Ce processus correspond d'une part à l'accroissement et à l'élargissement des prélèvements des flux — qu'ils soient sous forme d'argent ou de travail ; il ne faut pas oublier la crise financière qui ébranlait l'État à cette époque et les relations étroites entre remodelage territorial et réforme du système fiscal, ainsi que l'influence de la pensée économique et notamment de la physiocratie (gouvernement de la nature) favorable à la suppression des contraintes administratives anciennes... D'autre part à une meilleure canalisation de ces flux étroitement enregistrés, surveillés... : « La monarchie code directement les flux : surveillance, contrôles, réglementations, fabriques imposés... » (36). Corrélativement, cette période est celle de la mise au point progressive des instruments et procédures d'enquêtes, de mesures, d'examens (cartographie, démographie, etc.).

Contrairement à l'opinion de M. de Marcère, rapporteur de la loi de 1884, *la commune* (et l'ensemble du système territorial mis progressivement en place au cours du XIX^e siècle), n'est pas née de la nature des choses, mais est une création de la loi. C'est tout un arsenal juridico-politique, non autonome de la formation sociale dans laquelle il se situe, des rapports de production et de circulation, qui abolit les diverses territorialités antérieures (municipalités, villes, bourgs, paroisses, provinces, généralités...) pour établir *un cadre territorial uniforme* et serions-nous presque tentés de dire, une *nouvelle morale territoriale* (cf. notamment la manière dont a été utilisée la commune pour maintenir l'ordre social, la charité communale, la lutte contre la mendicité et le chômage se résumant essentiellement en une politique d'enfermement des pauvres...). Il serait sans aucun doute trop long de développer ici les réformes juridico-administratives élaborées par les différents régimes qui se sont succédé au cours de cette période ; ce n'est d'ailleurs pas l'objectif de notre recherche. Ce qui nous importe avant tout, c'est d'analyser la place qu'occupe, dans les différentes phases de développement du capitalisme, cette mutation territoriale principalement juridico-administrative, ou du moins présentée comme telle en insistant notamment sur sa neutralité, son autonomie, son cadre naturel..., la manière dont elle a été utilisée, comme élément de domination, de répression, d'enfermement. Derrière l'intérêt non défini justifiant la reconnaissance par l'appareil d'État de territorialités spécifiques, n'était-ce point admettre l'intérêt de fractions parfois bien diversi-

(36) Cf. C.E.R.F.I., *Les équipements du pouvoir*, op. cité, p. 92.

fiées et contradictoires d'une classe à la fois nationalement et localement dominante ? Il nous semble d'ailleurs juste de dire que, compte tenu des contraintes alors existantes dans le système de communication et de domination de l'appareil d'État, des caractéristiques des rapports de production encore principalement localisés, l'établissement d'un maillage territorial extrêmement fin synthétisant à la fois le nationalement et le localement dominant était nécessaire. Pour être plus précis, nous pensons que, compte tenu des éléments cités précédemment, la domination politique, idéologique... d'une fraction de la bourgeoisie concentrée en un point unique du territoire national n'aurait pas permis de maintenir les conditions indispensables à la reproduction élargie du capitalisme et *qu'il était nécessaire de diffuser ou d'éclater cette domination justement sur la base d'un système territorial quadrillant l'ensemble du territoire national.*

Ce qui nous intéresse également, c'est d'examiner la manière dont a été utilisé ce système territorial pour maintenir la domination des diverses fractions sociales dont nous parlions précédemment et que l'on peut qualifier soit de bourgeoisie ou petite bourgeoisie commerçante, industrielle, foncière ou paysanne... Indépendamment là encore des caractéristiques spécifiques des régimes qui se sont succédé (influence des notables ruraux auprès des Orléanistes ou de la petite bourgeoisie et paysannerie auprès des Républicains) (37), il s'agit ici principalement de chercher à comprendre ce qui explique ce maintien et cette domination. Il faut bien souligner que le territoire, que sa maîtrise et son organisation était revendiqué non seulement par l'appareil d'État, mais aussi par ces diverses fractions de la bourgeoisie qui s'étaient substituées aux couches sociales anciennement dominantes. Or, cette revendication s'exprime dans le ou les divers systèmes de représentation mis en place, qui, remplaçant le système de la vénalité des charges, aboutissent à l'exclusion du plus grand nombre au profit de quelques privilégiés; ces privilégiés se sont peu à peu identifiés non pas aux hommes qu'ils étaient censés représenter, mais au territoire où résidaient ces hommes, où se développaient les rapports de production qu'ils dominaient.

Le territoire n'est pas seulement la spatialisation des conditions ou effets liés à la reproduction du capital, comme nous le soulignons précédemment, il est aussi *la spatialisation des conditions politiques indispensables à cette reproduction.* Cette remarque pourrait être rapprochée d'une formule utilisée par Olivier Guichard pour qui « aménager le territoire, c'est aussi aménager des coïncidences et des convergences qui multiplient l'effet positif de plusieurs séries de réalisations indépendantes » (38). Naissant des excès de la centrali-

(37) Cf. notamment sur ces nuances l'ouvrage de Maurice Bourjol, *La réforme municipale*, Edit. Berger Levrault, in collection « L'administration nouvelle », 1975.

(38) Cf. *Le Monde*, « Dimension politique d'un nouveau ministère, L'Aménagement du Territoire », 10 octobre 1972.

sation impériale, on remarquera ainsi que la proposition fédéraliste de Proudhon ne remettait pas en cause le caractère libéral de l'Etat et restait très attachée aux formes rurales et artisanales de la production dont il souhaitait l'extension. Après la fête de la Commune où les ouvriers parisiens avaient eu d'autre part la satisfaction de se réapproprier Paris, c'est à nouveau le pouvoir centralisé de l'Etat (cf. les lois de 1871 et 1884) qui restaure et garantit l'autorité des collectivités locales, en réaction à la « Constitution communale » qui devait « restituer au corps social toutes les forces jusqu'alors absorbées par l'Etat parasite » (39), et établit entre elles une stricte égalité juridique indépendamment de leur taille, de leur assise financière, de leur localisation. Le territoire est l'espace approprié, légitimé par un certain nombre de droits abstraits qui, s'ils n'ont guère été ébranlés par les disparités économiques et sociales de la fin du XIX^e siècle, sont aujourd'hui remis en cause du fait des processus de production et d'urbanisation.

Cependant, alors que des réformes importantes sont intervenues dans un certain nombre de pays (notamment en Angleterre et en Italie), la France a conservé pour ainsi dire sans changement, le système territorial issu du siècle dernier. S'il faut nier l'autonomie absolue de ce système, il serait absurde de nier son autonomie relative, et notamment ses capacités de récupération, de sédimentation, d'inertie et de blocage. Néanmoins, au-delà de ces caractéristiques maintenant bien connues de la science administrative, reste à *rechercher la logique même du territoire*, de son découpage, de son éclatement, de sa spécialisation.

● *Elément de régulation* aussi bien au niveau national que local, dont les interrelations sont relativement étroites, *le territoire est tout d'abord le lieu d'organisation de la scène politique et de son système de représentation*. Les exemples sont nombreux de déséquilibres introduits par le jeu des découpages territoriaux faussant la représentation de la population locale.

● *Elément d'intégration*, *le territoire constitue également l'un des axes essentiels dans la substitution aux pouvoirs localisés et bien souvent inopérants, d'appareils de pouvoir diversifiés*. En faisant jouer la hiérarchie administrative, en délimitant horizontalement les règles de compétence, l'appareil d'Etat réalise « la subordination des collectivités locales à un ensemble d'instances de plus en plus directement dépendantes de la logique de classe au fur et à mesure qu'on monte vers les niveaux centraux de l'Etat » (40). Les découpages résultant de la gestion générale et permanente de l'ensemble du territoire sont inadaptés en ce qui concerne son aménagement et concourent à

(39) Cf. Karl Marx, *La guerre civile en France*, op. cité, p. 71.

(40) Cf. Manuel Castells et Francis Godard, *Monopolville. L'Entreprise, l'Etat, l'Urbain*, Edit. Mouton, 1974, p. 336.

son démembrement. « Le développement excessif des sociétés d'économie mixte risque, à terme, de désarticuler la puissance publique, de décourager l'administration traditionnelle et de créer des féodalités nouvelles et ambitieuses » (41).

Mais, c'est bien aussi pour pallier sa propre carence dans la production de certains biens de consommation collective réducteurs de tension et valorisant la reproduction du capital, que l'appareil d'Etat incite les collectivités locales à se regrouper afin d'avoir en face de lui des structures territoriales fonctionnellement solides. Progressivement, « les différences concrètes s'amenuisent entre la collectivité territoriale aux compétences de plus en plus restreintes et l'établissement public à vocation spécialisée dont l'assise est désormais territoriale » (42). C'est d'ailleurs en ce sens que s'est orientée la « Commission de développement des responsabilités locales » chargée de proposer, après environ une vingtaine de comités ou groupes de travail qui l'ont précédée depuis le début du siècle, une nouvelle conception de l'administration territoriale adaptée aux besoins et aux aspirations de la société française de la fin du xx^e siècle. Sans modifier la substance même de la loi de 1884 et en continuant à reconnaître le pouvoir politique au niveau de la commune, cette réforme vise à déplacer les affaires locales essentielles à un niveau territorial spécialisé (la communauté urbaine) et non directement lié à la population locale. En fait, cette Commission reprend les principes mêmes développés il y a un siècle plus tôt par Maurice Hauriou : « décentraliser les affaires administratives sans donner de pouvoir politique aux administrations inférieures... car donner du pouvoir politique, c'est provoquer et faciliter les agissements socialistes » (43).

● Instrument de régulation et d'intégration, comme nous aurons encore l'occasion de le montrer ci-après, le territoire est aussi *le lieu de la spécialisation*. La notion d'« affaires locales », bien que des décisions ou arrêtés basés sur le critère territorial de compétence continuent à cantonner au ressort de la commune, tend à éclater. Des ressorts territoriaux de valeur inégale naissent de blocs de compétences variables. On peut citer à titre d'exemple, la multiplication des syndicats à vocation unique, à périmètre variable suivant les problèmes à résoudre. On sait, de plus, que la plupart des syndicats à vocation multiple ne sont en réalité que des syndicats à vocation

(41) Cf. Alain Lyonnet, *Recherches sur l'administration de mission dans la vie locale. La mission interministérielle pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon*, P.U.F., 1969, p. 13.

(42) Cf. Yves Mény, *op. cité*, p. 37.

(43) Cf. Maurice Hauriou, « La décentralisation par les établissements publics », in *Revue politique et parlementaire*, (avril/juin 1895, p. 56).

unique, structures territoriales spécialement mises en place pour résoudre un problème particulier (44).

Parallèlement à cette spécialisation territoriale, l'évolution récente fait apparaître une nouvelle dimension résultant d'une revendication territoriale politico-économique de plus en plus large. La disparition du rural et de l'urbain fait place à l'imbrication de nouveaux rapports, de nouveaux systèmes territorialisés ou territorialisant. Ces systèmes résultent, ainsi que l'explique Manuel Castells (45) de la structure même des rapports entre processus de production et processus de consommation dans un ensemble spatial donné, à travers un processus d'échange et un processus de gestion de ces rapports. La ville peut être de moins en moins envisagée de manière isolée, ses frontières deviennent floues, sans aucun rapport avec ses limites administratives. Ses revendications territoriales exprimées par le biais de différents canaux (cumul des mandats locaux et nationaux par les élus, planification urbaine, création de structures de coordination telles que les Agences d'Urbanisme...) sont celles de la « région urbaine » dont le ministre de l'Intérieur, responsable de l'aménagement du Territoire, et la D.A.T.A.R. étudiaient dès 1975 la possibilité de réalisation, notamment pour les trois métropoles millionnaires : Marseille-Aix, Lyon et Lille-Roubaix-Tourcoing (46). Concernant ces trois cités, les régions urbaines regrouperaient toutes les communes qui sont dans l'aire d'influence directe de la ville principale, sur un rayon de 30 à 50 kilomètres. Il suffit, aujourd'hui, d'examiner les dimensions des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme ainsi que les aires territoriales de compétence des agences d'urbanisme pour s'apercevoir que bon nombre d'agglomérations revendiquent leur influence sur de telles régions. Etroitement dépendantes dans leur évolution aux centres de décisions économiques situés au niveau national et international, ces agglomérations dominées encore par l'appareil d'Etat, structurent territorialement l'espace qui leur est interne et externe.

C. — L'INTEGRATION PAR LA CONTRAINTE ET LA FRAGMENTATION - ATOMISATION DES GROUPES SOCIAUX

L'axiomatique du Capital, selon Deleuze et Guattari, n'a nul besoin d'écrire en pleine chair, de marquer les corps et les organes, ni de fabriquer aux hommes une mémoire. Aujourd'hui, « ce ne sont

(44) Cf. à ce sujet la thèse de Doctorat de Claude Barate, *Du S.I.V.O.M. au District. A la recherche d'une nouvelle formule pour l'institution communale en milieu rural*, Montpellier, juillet 1975.

(45) Cf. Manuel Castells, *La question urbaine*, Edit. Maspero, 1972.

(46) Cf. *Le Monde*, 13 et 14 juillet 1975, p. 14.

plus les corps qui sont marqués, c'est le Capital, la force de travail, sa reproduction simple ou élargie » (47). Cette empreinte, ainsi que nous l'avons déjà précisé, dépasse de loin l'exploitation économique. L'économie politique et son ordre sous-tendent l'ensemble du fonctionnement social bien plus profondément encore que ne le disent les marxistes. Ce qui est au cœur du champ social, c'est la production de nouveaux codes, de nouveaux signes, de nouvelles territorialités par « le Capital et son double » qui répartissent, cloisonnent et enferment les individus dans l'espace et dans le temps.

« Si le pouvoir se concentre au sommet, ses effets s'exercent jusque dans le plus petit détail de la vie quotidienne et sur le corps lui-même, le support le plus matériel dans le temps et l'espace, de tous les rapports sociaux » (48). Les rapports de pouvoir sont d'abord des rapports de la vie quotidienne soumis à des aménagements subtils, voire imperceptibles, malgré leur présence et rationalisation permanentes. Il faut admettre que l'appareil d'Etat n'est pas seulement le support de la vie politico-institutionnelle ou socio-économique, mais également le principal intervenant dans ces rapports qu'il tend à organiser et réguler. Par le biais de l'aménagement de l'espace, l'Etat est devenu en fait le véritable patron de la vie quotidienne au niveau central et au niveau communal. Progressivement, il a mis en place les moyens qui lui permettent d'envisager maintenant l'institutionnalisation de son intervention dans ces rapports : la création d'un vaste ministère de la Vie Quotidienne qui pourrait se substituer au ministère de la Qualité de la Vie créé en juin 1974 (49).

Cependant, si l'appareil d'Etat est la clef de voûte du système social, il n'est pas l'unique organe de régulation. Coextensif au champ social, son pouvoir est démultiplié. Codifiant minutieusement chaque geste, partout fonctionnent des appareils de pouvoir organisés ou dominés par l'Etat : la famille, l'église, l'entreprise, le syndicat lui-même, autrefois arme pour détruire le salariat et qui est devenu aujourd'hui un « organe servant à régler l'usage de la force de travail au sein de cette vaste machinerie capitaliste » (50), la ville, les équipements collectifs... Ces appareils territorialisent la force de travail, codifient, canalisent, quadrillent les désirs collectifs. « La ville réunit tous ces flux, les rassemble, les coupe et les recoupe dans tous les sens et quelle que soit leur nature : / flux d'objets matériels, flux informatifs, etc. C'est la fonction des équipements collectifs : enregistrer, figer, stocker les flux » (51).

(47) Cf. Deleuze et Guattari, *op. cit.*, p. 298.

(48) Cf. François Fourquet, *Vie sociale et grands ensembles*, *op. cit.*, p. 12.

(49) Cf. *Le Monde*, du 8 août 1976, « Pour coordonner les actions de l'Etat, le Gouvernement étudie la création d'un vaste ministère de la Vie quotidienne ». Ce ministère pourrait regrouper certains services de la Qualité de la Vie, de l'Équipement, de l'Intérieur, de l'Agriculture et de la Culture.

(50) Cf. Jean-François Lyotard, *Dérive à partir de Marx et Freud*, Collection 10-18, 1973, p. 308.

(51) Cf. C.E.R.F.I., *Les équipements du pouvoir*, *op. cit.*, p. 28.

Fixation élémentaire, à l'origine de la constitution des groupes sociaux et de leur territorialisation sur la base des rapports d'alliance et de filiation, *la maison ou l'espace familial* demeure le principal équipement collectif support de la reproduction de la force de travail. Il ne fait aucun doute aujourd'hui que l'utilisation de cet équipement a évolué avec les systèmes de production. Le mode de production capitaliste a déstructuré les rapports de travail antérieurs, introduit la coupure ville-campagne, instauré une nouvelle division technique de l'espace avec les transferts que cette dernière suppose. Ces coupures extrêmement complexes entre lieux de production et lieux de reproduction simple ou élargie de la force de travail ont conduit à la dislocation de la famille. La fixation de ses membres dans un procès de travail coopératif, puis industriel, organisé autour des machines de la production économique, a fait éclater le territoire familial. Les limites de ce dernier sont réduites; les tâches jadis exercées en son sein sont prises en charge par l'appareil d'État et ses intermédiaires, ville, équipements collectifs..., un nouveau cadre est fixé à l'intérieur duquel des coupures physiologiques, sexuelles, morales, sont instituées et superposées aux fragmentations antérieures. Bien qu'au cours des âges jamais — précisent Deleuze et Guattari — un ordre familial n'ait été autonome, expressif ou signifiant, on assiste ici progressivement à l'investissement et à la normalisation de ce territoire par l'appareil d'État. « L'enjeu véritable, c'est ce qu'on peut appeler la discipline travail-famille... L'aspect le plus original de la période 1871-1914, c'est justement l'instauration d'une politique fondée sur la discipline ouvrière travail-famille » (52). C'est l'instauration de ce que l'on appelle le familialisme, morale visant à renforcer la sphère de la vie privée au détriment de toute vie collective, à confiner le travailleur (ici reproducteur) dans son logement individuel.

Ce phénomène est plus vrai encore de nos jours. Comme l'intérieur de la maison, ou l'espace domestique conçu sur une organisation territorialisée et normalisée (cf. les règlements d'occupation, les mesures d'hygiène...), l'espace du dehors est étroitement délimité. « La clôture représente un moyen privilégié de se singulariser des voisins qui ont tous le même type de maison. De plus, la clôture consacre l'état de propriétaire. Le désir d'être protégé par un mur est si fort que lorsque le règlement impose des haies vives et interdit des clôtures en dur... des personnes ont fait une petite clôture » (53). Que ce soit dans ces zones pavillonnaires ou dans ces grands ensembles, qui constituent généralement l'un et l'autre des territorialités spécifiques greffées à un centre ancien, le marquage de l'espace fondé sur la dissociation entre domaine privé, familial et domestique (lieux d'enfer-

(52) Cf. Alain Cottereau, « Déjà au XIX^e siècle, ouvriers et luttes urbaines... », in « Contre-pouvoirs dans la ville », Collection *Autrement*, trimestriel 6/76, p. 208.

(53) Cf. Diagonal Bulletin de liaison des équipes d'urbanisme, n° 15, octobre 1976, p. 19, *Ministère de l'Équipement*, « Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme ».

mement investi néanmoins par l'appareil d'Etat) et lieux de rencontre et de relation est important. « L'habitant d'un lotissement a acheté une parcelle de terrain pour accéder à la propriété d'une maison individuelle. Pour lui, cela signifie souvent la liberté de clôturer sa parcelle » (54). C'est l'urbanisation par rapport « aux limites séparatives », la revendication de ce que l'on croit seul posséder — le territoire familial et privé par rapport au domaine public ou par rapport à l'espace du voisin. Les effets de « la propriété d'occupation », fondée sur le fait que le propriétaire d'une maison individuelle ou d'un logement n'est pas propriétaire d'un capital, mais d'une simple valeur d'usage (la reproduction de la force de travail), ne sont pas uniquement sociaux, politiques et idéologiques; ils sont également territoriaux : la parcellisation des individus ou territorialisation de l'espace familial (le domicile comme lieu de fixation) d'une part, territoire de reproduction de la force de travail d'autre part, — avec des spécificités bien particulières, que nous ne pouvons analyser ici. (Sur cette forme de production du cadre bâti, nous renvoyons également le lecteur à l'analyse de Friedrich Engels dans « La question du logement », notamment la seconde partie de cet ouvrage : « Comment la bourgeoisie résout la question du logement » ?)

Lorsque l'on regarde du côté des « *grands ensembles* », c'est également, d'un côté l'enfermement de la structure familiale réduite à ses plus strictes dimensions, de l'autre l'espace permissif et contrôlé (centre commercial ou social, espaces de détente aménagés, cheminements piétonniers...) — quadrillages temporels et spatiaux imposés et revendiqués par toute une série d'agents (la collectivité locale, l'aménageur, le constructeur, les animateurs, l'association des habitants, etc.). Nous renvoyons sur ce sujet que nous ne pouvons pas là encore développer dans ces quelques lignes à l'analyse de François Fourquet déjà citée, « Vie sociale et Grand Ensemble » : l'auteur montre notamment que le grand ensemble n'a pas d'autre unité que celle que lui confère tel ou tel dispositif de pouvoir (territoire produit) et que les facteurs explicatifs généralement avancés par la sociologie, dans la mesure où celle-ci s'adresse d'abord à « l'expression des besoins » ou à « l'unité du tout social », sont inopérants en face des puissances actives et réactives qui traversent cet espace.

Hors du territoire familial, le mode de production des *équipements collectifs* est d'un autre ordre que les usagers qui en résultent. L'important est moins l'objet lui-même que les nouveaux découpages de la réalité sociale qu'il produit. « Les équipements collectifs en se multipliant et en enserrant le territoire dans leur réseau, constituent le cadre de ce nouveau mode de fonctionnement du pouvoir » (55). Celui-ci, qui ne se caractérise plus seulement par la satisfaction des

(54) *Idem*, p. 18.

(55) Cf. Marc Guillaume, *Le Capital et son double*, op. cité, pp. 137 et suivantes.

besoins, mais aussi par la production illimitée des objets, des signes (cf. notamment Jean Baudrillard), contribue à la fragmentation et à l'atomisation des groupes sociaux. Les usagers sont sérialisés. « Les femmes, les jeunes travailleurs, les personnes âgées, les adolescents fréquentent ainsi de manière isolée et souvent exclusive, l'équipement : centre social, foyer de jeunes travailleurs, club du troisième âge, maison de jeunes dont la fonction a été spécialement adaptée à leurs besoins » (56).

Les équipements collectifs, *reposant à la fois sur une idéologie du manque et de la rareté, constituent un instrument puissant de légitimation de l'intervention de l'Etat*. « Fondement de toutes les formes de la rationalité » (57), ils concourent à la normalisation de l'espace et à sa territorialisation par les *appareils de pouvoir segmentarisés et spécialisés* :

- l'appareil scolaire : appareil de formation et moralisation de la force de travail, pièce maîtresse de l'intégration sociale sous la III^e République,
- l'appareil sanitaire : appareil thérapeutique et de réparation de la force de travail,
- l'appareil socio-culturel : ainsi « la crèche, pseudopode de la D.A.S.S. (58), coupée du quartier, coupure encore obligatoire et quotidienne des parents et des enfants; coupure d'une section à une autre (il y en a quatre dans les crèches); apprentissage des fermetures et barrures ultérieures, ces coupures régissent la vie de la crèche, répressive au même titre que les différentes structures qui enferment les parents (et le personnel) dans le cadre du salariat, sous le règne de la nécessité » (59),
- l'appareil qualitatif : ainsi « la création d'espaces de jeu normalisés, aseptisés qui participe à la volonté de conformer l'enfant, la jeunesse à la passivité nécessaire, au bon fonctionnement du système social établi... Le terrain pour l'aventure n'est pas autre chose que la simple reconnaissance sociale de l'occupation d'un terrain vague » (60).

Il faudrait citer encore l'appareil judiciaire et les luttes intestines entre les administrations de l'équipement et de l'agriculture pour la maîtrise de l'espace (les débats au Parlement sur l'institution de « Zones d'Environnement Protégé » sont, une nouvelle fois, révélateurs à cet égard). La normalisation ou territorialisation de

(56) Cf. Guy Saez, « Innovation difficile, domination aléatoire, les équipements intégrés », *Institut d'Etudes Politiques de Grenoble — G.U.R.D.U.A.*, p. 25, décembre 1975.

(57) Cf. Jacques Dreyfus, *La ville disciplinaire*, Ed. Galilée, 1976, p. 49.

(58) Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

(59) Cf. J. Hassoun, *Entre la mort et la famille : l'espace crèche*, Maspero, 1973.

(60) Cf. B. Vergues, L. Kling, M.C. Guéant, *Du terrain ! Pour l'aventure*, Maspero, 1975, p. 19.

l'espace par le biais de la production des équipements collectifs est moins une division ou coupure technique de cet espace qu'une série d'éclatements du tissu social, comme du corps individuel, afin de mieux les canaliser et les intégrer au système social dominant. L'exemple du rapport de la société française aux travailleurs immigrés, analysé dans une étude collective récente, s'inscrit dans les termes exclusifs de cette intégration et de cette domination. « Les auteurs analysent avec minutie les mécanismes de cette "montée des institutions" : destruction des milieux migratoires..., idéologie de l'intégration par l'habitat H.L.M., territorialisation et gestion spécialisée des immigrés... » (61). Deux courants idéologiques « organisateurs de la société française » se combinent pour nier l'existence autonome des immigrés : l'idéologie universaliste assimilationniste et la rationalité technique productiviste.

Un des principaux aspects de la fonction de l'Etat, de sa bureaucratie et de sa technocratie, consiste à territorialiser l'ensemble des flux. Les équipements collectifs constituent le nouveau mode de fonctionnement du pouvoir. « L'espace territorial considéré comme support du cadre de vie » a pris de nouvelles dimensions.

« L'analyse des phénomènes démographiques, de l'emploi et des revenus des ménages ne rend pas totalement compte des modifications géographiques intervenues en France au cours des vingt dernières années; des innovations technologiques, des mutations économiques, des données internationales nouvelles, des conditions de vie changées sont autant de facteurs qui, directement ou indirectement, ont influencé l'espace territorial » (62).

Espace produit, normalisé, investi, différentiel, et ceci quels que soient ses niveaux (local, régional, national...), l'espace territorial est immanent au champ des forces sociales dominées par un pouvoir de plus en plus diffus. « La théorie de l'Etat, l'analyse traditionnelle des appareils d'Etat, n'épuisent sans doute pas le champ d'exercice et de fonctionnement du pouvoir. C'est le grand inconnu actuellement : qui exerce le pouvoir ? Et où l'exerce-t-il » (63) ? Sur les ruines des représentations territoriales antérieures quelquefois ressuscitées (ex. la notion de pays), « l'axiomatique du Capital ne peut se passer de susciter de nouvelles territorialités », et de repousser ses limites toujours plus loin et toujours plus englobantes.

La formation de ces néo-territorialités est extrêmement complexe. L'internationalisation du Capital et l'accentuation des pôles de développement (espace territorial produit par la conjonction de l'inter-

(61) Cf. Yves Prats, in *BULLDOC*, n° 53, sept. 1976 — Centre de Documentation sur l'Urbanisme à propos de l'ouvrage d'Allal, Buffard, Marie et Regazzola, *La fonction miroir*, Paris, ministère de l'Équipement et du Logement, 1974.

(62) Cf. projet de loi de finances pour 1970. « La politique d'aménagement du territoire », ministre délégué auprès du Premier ministre, *D.A.T.A.R.*

(63) Cf. Michel Foucault, in « Deleuze », *L'Arc*, n° 43, 1972, p. 7.

vention de l'Etat et du Capital, ex. la politique des métropoles d'équilibre et des aires métropolitaines, l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon...) entraînent une désarticulation interne de l'Etat, ressuscitent d'anciennes nationalités (Bretagne, Pays basque, Occitanie...) « dont l'archaïsme peut aussi bien nourrir un fascisme moderne que dégager une charge révolutionnaire » (64). Autres exemples également, la politique des petites villes et des pays, ou le phénomène associatif (territorialités de quartier ou de grands ensembles), extra-territorialités, dans ce dernier cas, surgissant de contre-pouvoirs spontanés que progressivement le Pouvoir tend à institutionnaliser (cf. le Rapport Delmon, la réforme de la procédure d'enquête d'utilité publique, la réforme de l'urbanisme ou la loi relative à la protection de la Nature...), à reterritorialiser. « Les associations constituent des avertisseurs commodes qui alertent les organisations centrales sur les limites qu'elles ne doivent pas franchir » (65).

*
**

Reste à définir, en conclusion de cette note, les conditions de l'extra-territorialité. Nous ne ferons pour le moment que reprendre les thèses principalement exprimées sur ce sujet, sans les confronter les unes aux autres ou les remettre en cause.

A l'intérieur du système, dans un monde qui est pourtant fortement interdépendant du point de vue économique, l'avenir économique d'une zone pour Jacques Attali (et Samir Amin) n'est possible que « si, d'une part, une ou plusieurs entreprises organisant localement et territorialement leur production assurent des fonctions ou rendent des services technologiquement (ou financièrement) nécessaires à plusieurs autres pays et si, d'autre part, la zone n'est pas elle-même dépendante d'un nombre trop réduit d'entreprises et de centres de recherche étrangers, remplaçant des fonctions irremplaçables dans l'état du marché par le reste de la production mondiale » (66). Le système territorialisé, de ce point de vue, doit donc encourager la création de petites entreprises dans un système financier localisé, cohérent avec l'équilibre national décentralisé.

A l'intérieur du système encore, Marc Guillaume propose de changer de problématique en passant d'une société molaire de grandes masses organisées centralement à une société moléculaire faite de divisions, de micro-groupes, de ramifications. « Les équipements du pouvoir, par exemple, n'utilisent pas encore complètement la vie sociale et il est possible d'en faire un usage désaliénant (en faire un usage mineur, dissoudre les ségrégations arbitraires, etc.). Au-delà, et à la limite, "un simple espace vide", chose actuellement impensable dans le système des équipements est peut-être le lieu le plus favorable à l'investissement spontané du désir du citoyen » (67).

(64) Cf. Deleuze et Guattari, *op. cité*, p. 306.

(65) Cf. Marc Guillaume, *op. cité*, p. 167.

(66) Cf. Jacques Attali, *La parole et l'outil*, P.U.F., 1975, p. 207.

(67) Cf. Marc Guillaume, *op. cité*, p. 162.

C'est sans aucun doute à la limite, à la marge, pour reprendre l'analyse de Marcuse, que se situe la menace la plus redoutable pour le pouvoir. La lutte théorique, n'est pas, selon Deleuze et Guattari, entre deux classes. Elle est entre la classe et les hors-classes, d'où la dissociation entre intérêts préconscients de classe et désirs inconscients de groupes.

S'agit-il, comme le pense Sartre, de « s'affirmer en dehors de tout cadre institutionnel », ou comme le pense Nietzsche, « non pas de se retirer du procès, mais aller plus loin, accélérer le procès » ?